

Travail en Hauteur – Spécifique SIG

Objectifs opérationnels

Appliquer la réglementation concernant le port des équipements de protection individuelle, harnais...

- ✓ Maîtriser la réglementation de la sécurité sur le lieu de travail
- ✓ Maîtriser les principes généraux de prévention des risques
- ✓ Différencier protection collective et individuelle
- ✓ Travailler en sécurité dès l'instant qu'il s'élève du sol (utilisation de PRIL, EPI)
- ✓ Connaître les points d'ancrage interdits
- ✓ Accéder avec ses équipements sur un mât, un portique et une potence de signalisation
- ✓ Intégrer les conditions de vérification, d'utilisation des EPI et du système d'évacuation automatique (SAFESCAPE)
- ✓ Mettre en œuvre les bonnes dispositions au sauvetage et à l'évacuation

Pré-requis

Personnes devant justifier d'un niveau de français minimum correspondant au niveau B1 européen
Avoir suivi la formation C0

Public

Participants : 6 mini / 8 maxi

Durée

14 heures soit 2 jours

Lieu

Centre de formation SFERIS (Autun)

Méthodes d'apprentissage

Exposé, questions / réponses, travaux pratiques.

Evaluations

Evaluation théorique en fin de formation

Habilitation / Attestation

Attestation de formation « Travail en Hauteur
Signalisation »

Contact :

Pour toute question relative aux conditions d'accès et tarifaire, nous contacter à l'adresse suivante :
sferis.formation@seris.fr

Contenu de la formation :

Accueil : Présentation du programme et du groupe

Séquence 1 : La sécurité sur le lieu de travail

Statistiques accidents du travail

Les responsabilités pénales de l'entreprise

Les responsabilités sociales

Les responsabilités financières

Les responsabilités juridiques

Les conséquences économiques d'un accident

Séquence 2 : Le cadre législatif de la sécurité sur le lieu de travail :

Décret du 8/1/65

Lois (Auroux, 91-14 14...)

Principes généraux de prévention

La protection individuelle

Séquence 3 : Les EPI spécifiques au travail en hauteur

Équipements de Protections contre les chutes de hauteur

Éléments constitutifs

Dispositif de préhension – Harnais (EN 361)

Dispositif d'ancrage métallique ou textile

Plaquette d'ancrage

Dispositifs d'arrêt – Antichute sur support d'assurance rigide (EN 353-1)

Le tirant d'air, règles d'utilisation

Séquence 4 : Démarche préalable au travail en hauteur

Balisage de la zone de travail

Point d'ancrage interdit

Séquence 5 : Le travail en hauteur dans les métiers de la signalisation

Remplacement des panneaux face avant

Point ancrage autorisé sur support aluminium

Séquence 6 : Conclusion